

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2018/01/23-09

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 23 janvier 2018, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu l'arrêté du 25 mai relatif à l'élection et à la nomination des membres du conseil de l'école doctorale,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

DÉCIDE :

OBJET : Cadrage fixant les modalités relatives aux élections ou aux nominations des membres des conseils des Ecoles Doctorales (ED)

Le conseil d'administration approuve le cadrage fixant les modalités relatives aux élections ou aux nominations des membres des conseils d'Ecoles comme suit :

- La composition ainsi que la représentation des différents collèges membres du conseil de l'ED doivent se faire dans le respect des dispositions de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre de la formation doctorale et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.
- Le nombre des membres composant le conseil de l'ED est fixé par le règlement intérieur de l'ED dans le respect de l'article 9 de l'arrêté de 25 mai,
- Les modalités de nomination ou d'élection des représentants des établissements co-accrédités et éventuellement associés, et des représentants des unités ou équipes de recherche rattachées à l'ED, sont fixées par le conseil de l'ED sur proposition du directeur et doivent être explicitées dans le règlement intérieur de l'ED,
- Les représentants des doctorants sont élus par les doctorants inscrits à l'ED. Une éventuelle répartition des sièges par grands domaines disciplinaires pourra être précisée dans le règlement intérieur de l'ED. Au cas où aucun doctorant ne serait candidat pour cette élection, les représentants des doctorants seront nommés par les membres du conseil de l'ED sur proposition du Directeur l'ED.
- Les représentants des personnels ingénieurs, administratifs ou techniciens ainsi que les membres extérieurs, choisis parmi les personnalités qualifiées dans les domaines scientifiques et dans les secteurs socio-économiques concernés, sont nommés par les membres du conseil de l'ED sur proposition du Directeur l'ED.

Cette délibération est adoptée par 26 voix pour et 8 abstentions.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 34

Fait à Marseille, le 23 janvier 2018




Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université